Compte Rendu Conseil Municipal
Commune de Voué

Ouverture de la séance du conseil le 13.06.2019 à 19h00

Présents :

Monsieur Alain STEINMANN, Monsieur Olivier DESCROIZETTE, Monsieur GRANDIDIER Laurik, Monsieur Franck MARIE, Madame BARRO Alexandra, Monsieur Philippe THOUARD, Monsieur Dominique RAMOS-LAGE, Madame Emmanuelle CHARTON, Monsieur Philippe COSSON, Mme Anne LEBAILLY, Monsieur David BOURQUI

Excusés :
Monsieur Daniel TRANCHAND, Madame Patricia DORSON, Madame STEVENIN Nathalie, ne sont pas présents et n'ont pas donné pouvoir.

La séance du conseil débute par la lecture du dernier compte rendu du conseil municipal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Points à l'ordre du jour :

1. Modification de budget – Section Investissement

Le budget dépenses imprévues fait apparaitre 60 000 €, valeur supérieure à la règle des 7.5% des crédits inscrits en dépenses réelles soit une limite de 15 000 €. Le solde sera inscrit en chapitre 21 Bâtiments – Voirie.

Le conseil VALIDE à l'unanimité.

2. Décision à prendre en matière de personnel

Suite au départ de la secrétaire de mairie prévue pour le 2nd semestre 2019, il est demandé l'ouverture d'un poste :

- Création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet. Fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière administrative, du cadre d'emplois :
  - → Des rédacteurs :
    - ✓ Rédacteur,
    - ✓ Rédacteur principal de 2ème classe
    - ✓ Rédacteur principal de 1ère classe
  - → Des adjoints administratifs :
    - ✓ Adjoint administratif principal de 2ème classe
    - ✓ Adjoint administratif principal de 1ère classe

Afin de permettre la continuité du service : autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer, si nécessaire, un CDD, en attendant l'arrivée effective de la nouvelle secrétaire de mairie par voie de mutation.

Le conseil VALIDE à l'unanimité.

3. Réfections des plaques d'égouts et évacuations des eaux usées

Deux devis sont parvenus à la commune pour la réfection des plaques d'égouts.

- Société i-Terra à 4620 € TTC
- Société Roussey à 4520 € TTC

Un troisième devis doit parvenir à la commune.

Le conseil VALIDE à l'unanimité un budget de 4700 € TTC pour la réfection des plaques d'égouts, le choix de la société sera finalisé à réception du troisième devis.

4. Réparation des biens de la commune suite aux dégradations subits

De nombreuses dégradations ont été perpétrées ces derniers mois sur la commune (radar pédagogique, poteaux de signalisation, lavoir, bris de vitres, ...).

Le conseil VALIDE à l'unanimité la demande de devis pour :

- 2 radars pédagogiques routiers
- 2 radars piétons

Le budget estimatif est basé sur 4000 € H.T.
Monsieur le Maire est en charge des demandes de devis.

5. Traitement des voiries et produits ou matériel à prévoir

L'évolution de la réglementation sur l'usage des pesticides a conduit le conseil municipal a étudié différentes possibilités pour l'entretien de la voirie.

A date, 3 solutions sont envisageables :

- Solution 1 : Réalisation en sous-traitance du nettoyage des voiries sur l'ensemble du réseau routier de la commune
- Solution 2 : Achat de matériel de désherbage mécanique (embarqué sur tracteur ou auto tracté) – de nouveaux devis vont être demandés
- Solution 3 : ressources humaines complémentaires (emploi saisonnier, sous-traitant, ...) pour aider l'employé communal à certaines tâches.

Le conseil valide à l'unanimité la prospection de différentes solutions pour l'entretien de la voirie afin de finaliser sa décision sur la base d'éléments techniques et financiers.

6. Amélioration de la sécurité routière

a. Création de 2 passages pour piétons

Le conseil départemental a adressé un devis pour ces prestations chiffrées à :

- 163 € TTC pour la création de deux passages piétons en peinture routière
- 374 € TTC pour la fourniture et pose de signalisation verticale pour un passage piétons

Les deux passages piétons sont à réaliser voie de Ramerupt et RD8.

Le conseil valide à l'unanimité.

b. Aménagement de solutions de ralentissement rue des bûchettes

Le conseil valide à l'unanimité l'étude de solutions de ralentissement aux croisements de la rue de bûchettes et de la rue de l'église à réaliser par le Conseil Départemental de l'Aube.

C. Pose de miroirs

Il est porté à la connaissance du conseil que certains riverains ont des difficultés pour s'engager sur le réseau routier à la sortie de leur domicile.

Le conseil valide à l'unanimité la pose de miroirs au niveau de la route impériale face à l'impasse du BOBIER et du 1 Rue de Chapelle Vallon

7. Projet EOLIEN :

M. DESCROIZETTE informe le conseil que l'étude d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Voué (secteur Chapelle Vallon) a été validée par Météo France et l'Armée Française. La phase d'étude paysagère va pouvoir débuter et s'en suivra le dépôt du dossier en préfecture fin 2019 pour validation.

8. Projet Route Impériale

Suite à l'appel d'offre lancé pour la maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement de la route impériale, M. DESCROIZETTE informe le conseil que 5 bureaux d'études ont postulé.

Sur la base des critères techniques et économiques explicités dans l'appel d'offre, le conseil municipal VALIDE à l'unanimité le projet porté par la société C3i pour un montant de 23940 € TTC.

Le conseil VALIDE à l'unanimité la réalisation du levé topographique par la société C3i pour un montant de 3000 € TTC.

Le conseil VALIDE à l'unanimité la réalisation d'une étude du réseau pluvial en vue des travaux de réaménagement sur la base d'un budget estimatif de 5000 € TTC.

9. Eglise

Le jeudi 18 avril 2019, une réunion a été organisée avec l'ASPAV (Mme CHARIN et M. TRANCHANT) et Monsieur PALLOT à la demande du conseil municipal représenté par M. GRANDIDIER.

Monsieur PALLOT ainsi que la DRAC et l'UDAP étaient surpris qu'un budget d'ensemble des travaux de l'église n'ai pas été établit par l'architecte. Monsieur PALLOT rappelle qu'une étude globale avait été proposée et refusée par la commune au début des travaux de l'église.

Un point a été fait de la précédente réunion avec la Drac et l'UDAP sur le site de l'église. Un point a été fait sur les matériaux du sol de l'église, environ 100 mètres carrés de vieilles tomettes et 200 mètres carrés de neuves. Des tomettes octogonales pour environ 20 mètres carrés pour l'hôtel et la nef.
L'ASPAV fait remarquer qu'une lampe n'a pas été posée par l'électricien au niveau du cœur. L'installation sera faite dans les jours qui arrivent.

A date, et suite à la délibération du précédent conseil municipal, M. GRANDIDIER informe le conseil que nous sommes toujours en attente d'un devis estimatif de la part de M. PALLOT pour une étude globale des investissements à réaliser pour finaliser l'ensemble des travaux de l'église. La demande a été faite en date du 14/04/2019.

De même, Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion sera proposée à l'ASPAV en présence des adjoints afin de partager l'état d'avancement des travaux de l'église et d'envisager les possibilités de poursuite des travaux.

10. Salle des fêtes

a. Etude de l'achat de 2 frigos 2 portes nouvelles génération.

Mme CHARTON informe le conseil que le frigo actuel de la salle des fêtes ne produit quasi plus de froid et engendre une consommation électrique importante.

Deux devis ont été adressés au conseil pour l'achat d'un nouveau frigo.

* AM PRO pour 3646 € TTC (sans pose et mise en service)
* VOILLOT pour 4954 € TTC (pose et mise en service inclus)

Le conseil vote à 6 voix pour AM PRO et 5 voix pour VOILLOT.
Le conseil VALIDE l'achat du frigo auprès de la société AM PRO dans le cas où les frais d'installation et mise en service ne seront pas supérieur au devis de la société VOILLOT.

Le conseil VALIDE la mise en vente du frigo existant au tarif minimum de 500 € et maximum de 1000 € TTC.

b. Présentation de différentes études pour le nettoyage de la salle des fêtes

Afin d'obtenir la meilleure prestation au meilleur prix pour le nettoyage de la salle des fêtes, différentes options ont été analysées par différents membres du conseil.

Solution 1 : conservation de la prestation de nettoyage actuelle au tarif de 305 € TTC / mois auprès du prestataire de service (hors nettoyage murs, porte et toiles d'araignées)
Solution 2 : Amélioration de la prestation de nettoyage par un prestataire (machine autolaveuse + nettoyage complet). Deux devis ont été présentés, AGNET à 326 € TTC/mois et notre prestataire actuel à 460 € TTC / mois.
Solution 3 : Achat d'une autolaveuse et réalisation de la prestation par un sous-traitant avec le matériel de la commune. Cette solution s'élève à 450 € TTC/ mois.

Suite à ces différentes propositions présentées, le conseil DECIDE de reporter la décision au prochain conseil faute d'éléments de comparaison suffisant.

c. Modification des tarifs de location de la salle des fêtes. Un tableau est présenté au conseil

a. Validation à l'unanimité des tarifs suivants :

Location de la salle des fêtes de la Commune de VOUE

Tarifs

Caution	CAUTION 500€			
Designation	**EXTERIEUR**		**COMMUNE**	
	Week-end *du vendredi au dimanche soir*	**Journée en semaine** *Du lundi au jeudi*	**Week-end** *du vendredi au dimanche soir*	**Journée en semaine** *Du lundi au jeudi*
SALLE avec CUISINE	400 € - Eté 440 € - HIVER	200 € - Eté 220 € - HIVER	200 € - Eté 240 € - HIVER	100 € - Eté 140 € - HIVER
ASSSOCIATION	Pas de location	200 € - Eté 220 € - HIVER	Mise à disposition	Mise à disposition
MATERIEL EXTERIEUR (Commune Uniquement)				
CAUTION	CAUTION 150 EUROS			
LOCATION TABLE ET BANC EN BOIS (1TABLE ET 2 BANC)	5 EUROS			
PERCOLATEUR	20 EUROS			
TARIF NETTOYAGE DE LA SALLE				
FORFAIT MENAGE	100,00 €			

Été : du 1er avril au 30 septembre - Hiver : du 1er octobre au 31 mars

L'application de ses nouveaux tarifs sont effectifs pour les réservations non effectuées au 14/06/2019.

d. Validation du contrat de location et du règlement intérieur

Mme CHARTON a présenté au conseil son projet de contrat de location et de règlement intérieur.

Le conseil VALIDE à l'unanimité le contrat de location et le règlement intérieur de la salle des fêtes proposés.

11. Budget du 14 juillet

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'établissement Brelet pour le repas du 14 juillet. Celui-ci s'élève à 2352,00 € TTC pour 180 adultes et 20 enfants.

Un tarif sera appliqué pour les personnes hors commune de VOUE :

- 13,00 € pour 1 adulte
- 6,00 € pour un enfant jusqu'à 13 ans

Le conseil VALIDE à l'unanimité.

Divers :

Monsieur le Mairie rappelle que les travaux d'électricité à la Mairie sont clos. Que l'état trouvé des installations risquait de provoquer un incendie. L'accueil peut donc reprendre au sein du 1er étage.

Monsieur GAUTHIER subit encore des soucis avec le fossé voisin qui alimente la BARBUISE à l'égout de la voirie. Il est donc urgent de revoir le fonctionnement de ces évacuations. Un devis va être demandé pour améliorer la situation.

Monsieur GRANDIDIER indique que le fossé doit être de nouveau entretenu.
Ce sujet sera discuté en lien avec l'Association Foncière pour traiter ce problème récurrent.

Le conseil vote à 10 voix pour (M. Grandidier ne vote pas étant Président de la Bibliothèque de Vouaumont) l'achat d'un ordinateur portable et d'une imprimante sur la base d'un devis de la société TEDINFO, soit 861,85 € TTC.

Clôture de la séance du conseil le 13/06/2019 à 23h30